



**COMITE SOCIAL et
ECONOMIQUE**

2 rue Abbé Delorme
42340 VEAUCHE

Tél. : 04-77-36-14-77

Port : 06-46-29-43-63

Email :

ceoiveauche@gmail.com

Site internet :

<http://www.ceoiveauche.fr>

LIVRET D'ACTIVITES DU C.S.E. 2020

Nous vous rappelons que le C.E. appartient uniquement aux salariés d'O-I VEAUCHE et nous comptons sur votre civisme pour garantir l'intégrité et la pérennité des activités et des biens de votre C.S.E.

ATTENTION :

Aucun billet ne sera donné si le paiement n'est pas réalisé le jour même.


De plus aucune réservation ne sera faite par téléphone

Merci de votre compréhension

SECRETARIAT OUVERT AU PUBLIC

Du lundi au vendredi : de 10h30 à 12h15 et 13h15 à 14h30

Fermé le mercredi après midi

 **04-77-36-14-77**



ceoiveauche@gmail.com

Site Internet : **<http://www.ceoiveauche.fr>**

BIBLIOTHEQUE :

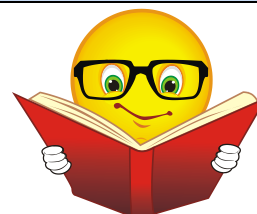
*Ouvverte :

↳ le Mercredi ---> de 9h00 à 11h30

↳ le Vendredi ---> de 15h30 à 17h30

*Juillet/Août :

↳ le Mercredi ---> de 9h00 à 11h30



PASS LOISIRS :

100€ par ouvrant-droit + **20€** par enfant de – de **18 ans** au 1^{er} janvier de l'année en cours.

PARTICIPATION DU C.S.E. :

* Participation de **50%** sur toute la billetterie (ciné, piscine, bowling, parcs d'attraction, spectacles...).

* **50%** sur les licences sportives, culturelles, etc.

Cette participation sera impérativement versée à l'Association ou au Club.



↳ Marche à suivre :

Se renseigner sur les tarifs de la cotisation.

Informez le secrétariat du C.E. qui délivrera le **chèque de participation libellé au nom de l'Association ou du Club** pour le règlement de votre cotisation.

Retourner impérativement l'attestation remplie et signée par l'Association ou le Club au Secrétariat du C.E.

S'il y a un manquement répété de présentation des justificatifs, le C.E. se réserve le droit de suspendre l'ouverture du pass de la personne concernée.

SKI :



* Programme disponible au Secrétariat du C.S.E.

PECHE :

Etang de Veauchette

* Carte pêche annuelle pour les actifs et retraités.



VOYAGE EXCEPTIONNEL :

* Une fois dans sa carrière.

PHOTOS-VIDEO :

* Travaux Photos ---> Borne Photos Numériques ---> **Développement immédiat !**

PETANQUE :

concours tête à tête et annuel : renseignements et inscriptions au C.S.E.

ALLOCATIONS :

↳ Bon d'achat (CARTE AUCHAN) à demander au C.S.E

* Naissance : **120€**

* Mariage : **120€**

↳ Participation versée à la famille pour un Décès :

* Ouvrant-droit : **250 euros**

* Conjoint : **250 euros**

* Enfant à charge : **250 euros**

* Enfant Handicapé :

↳ Bon d'achat de **150 €/enfant** (CARTE AUCHAN) à demander au C.E et versé trimestriellement

* Départ en retraite :

↳ Bon d'achat de **120 €** (CARTE AUCHAN) à demander au C.S.E. au moment du départ.

VOYAGE SCOLAIRE :

* Une aide de **50%** plafonnée à **100€** du montant total du voyage est versée à l'organisateur sur présentation d'un justificatif.

Renseignement au C.E. **Un imprimé est à retirer au Secrétariat du C.S.E ou disponible en téléchargement sur le site internet du C.S.E.**

5€ / JOUR / ENFANT :

*Cette aide est octroyée pour les enfants inscrits en centres aérés et sera versée à l'organisme. Participation du C.E. limité à 30 Jours/enfant/an, **non cumulable avec les colonies de vacances d'O.I.** Renseignements au C.E. **Un imprimé devra être retiré au Secrétariat du C.E ou disponible en téléchargement sur le site internet du C.S.E.**

COLONIES DE VACANCES :

*Organisées par le CCE pour les enfants de 4 à 17 ans.

ARBRE DE NOEL :

*Actifs, Enfants, Ados, Retraités.

DESSIN :

*Adultes : Cours les lundis après-midi de 14h à 17h.



SONO PORABLE:

*Tarif : **20€/week-end** ou semaine.

CHAPITEAU :

6 m X 5 m : réservation au C.E.

*Tarif : **20€/week-end** ou semaine.

AIDE AUX VACANCES :

*Aide aux vacances : montant déterminé par le quotient familial.
(Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018).

MONTANT 2020

TRANCHE	CHOIX	PARTICIPATION SALARIE	PARTICIPATION CE	MONTANT TOTAL
Inférieur à 12 250 €	1	50 €/an	200 €	250 €
Entre 12 251 € et 17 250 €	2	50 €/an	150 €	200 €
Entre 17 251 € et 21 000 €	3	100 €/an	100 €	200 €
Entre 21 001 € et +	4	100 €/an	50 €	150 €

L'aide aux vacances sera versée sous forme de chèques-vacances aux salariés qui épargneront (aide non cumulable les séjours proposés par le C.S.E. sur l'été 2020).

VACANCES : Possibilité de location :

HORS PERIODE (sauf juillet et aout)

↳ Mobil home en hors période

plusieurs choix de campings en France ou à l'Etranger vous seront proposés sur le SITE « **tohapi salariés** »

↳ Appartements du C.S.E : CAP D'AGDE, ST MARTIN D'ARDECHE, SIX FOURS LES PLAGES.

Tarif hors période 2020 : ACTIFS :

- 130 € la semaine sur les appartements Cap-d'Agde et Six Fours et 20 €/nuit pour l'Ardèche **(DU DIMANCHE AU DIMANCHE)**
- la semaine en mobil-homes 4/6 places ? Tarif TOHAPI moins 10 % pour les actifs

PLEIN ETE

1 : SOLUTION PROPOSEE :

Appartements du C.S.E : CAP D'AGDE, SIX FOURS LES PLAGES. TARIFS : Période de 10 -11 nuits : **340 € (sélection par rapport aux points)**

Appartement du C.S.E : ST MARTIN D'ARDECHE
TARIFS : **20 € la nuit**

Inscription du 24 janvier 2019

2 : SOLUTION PROPOSEE :

Plusieurs choix de campings vous seront proposés sur le site internet **TOHAPI SALARIES.FR** à partir de janvier 2020. Participation du C.S.E. : 50 % plafonnée à 500 € sur la totalité du séjour.

LOCATION DE MATERIEL : Locamat : se renseigner au C.E.

- * Locamat : se renseigner au C.S.E.
- * Perforateur Makita : Tarif : **20€ la location.**
- * Rotofil : tarif **20 € la location.**
- * Taille haie : tarif : **20 € la location.**
- * Sono portable Tarif : **20 € la location.**

AVOCAT CONSEIL :

Une consultation gratuite par an sur présentation d'une lettre du C.S.E.